



Commune de PREZ CHARTE ARRANGEMENTS DE PAIEMENT

Vous êtes une personne physique ou une entreprise et vous souhaitez un arrangement de paiement pour régler une facture ouverte en faveur de la commune ?
Faites-nous part de votre demande !

L'envoi d'une demande d'arrangement de paiement ne signifie pas que la commune l'accepte automatiquement. Chaque demande est analysée au cas par cas. Si votre demande est acceptée, vous recevez l'arrangement par courrier dans les prochains jours. En cas de refus, la commune prendra contact avec vous.

Vous pouvez effectuer votre demande de l'une des manières suivantes :

Par téléphone : 026 470 40 25
Par mail : caisse@prez.ch

Les arrangements peuvent être fractionnés sur un maximum de 8 tranches pour les impôts et 12 tranches pour les autres facturations. Ils débutent dans les 30 jours qui suivent la demande.

Les informations suivantes sont nécessaires afin de pouvoir préparer les documents y relatifs.

Nom, Prénom
Adresse
NPA Localité
Téléphone et/ou adresse mail
N° de facture
Montant de la facture
Nombre de mensualités souhaitées

Approuvé en séance du Conseil communal du 26 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire communale

Mireille Gross



Le Syndic

David Bonny